

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2014

Président : M. Frédéric PROGIN
Vice-présidente : Mme Corinne FLOREY BARDET
Secrétaire : M. Alessandro CALABRESE
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Christian HAAS, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Michel BELLEGO, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoît KAUFFMANN, Mme Luisa PENTZKE, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 2B, avenue du Cimetière – Achat de deux appartements dans une allée d'immeuble PPE – Crédit de construction (Fr. 998'000.--) (01-14.12) **p. 1308 Arrêté**
 - b) Radiation d'une servitude de passage public et d'une servitude d'usage de passerelle à la route de Chancy, parcelles 3311 et 3525 (02-14.12) **p. 1308 Arrêté**
 - c) Transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle 3882 – chemin de Pesay (03-14.12) **p. 1309 Arrêté**

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 29 octobre et 26 novembre 2014 –
Rapporteurs : M. Christian HAAS et Mme Corinne GACHET-
CREFFIELD**
Préavis au projet de plan directeur de quartier no 29'951 Praille-
Acacias-Vernets (PAV) **p. 1310 Résolution**
- 8) **Résolution du groupe MCG « Création d'une vélostation à la
piscine de Marignac »** **p. 1316 Résolution**
- 9) **Résolution du groupe UDC « Fermeture du parking du collège des
Grandes-Communes le week-end »** **p. 1320 Résolution**
- 10) **Commission de la culture - Séance du 18 novembre 2014 -
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Festival Openaire, Editions 2014 et 2015 et implication de la
commune **p. 1325 Information**
- b) Situation des manifestations populaires organisées sur la
commune **p. 1325 Information**
- c) Bilan de Livres à Lancy 2014 et avenir de la manifestation
p. 1326 Information
- d) Exposition et accueil des habitants du nouveau quartier à la
Ferme de la Chapelle **p. 1326 Information**
- e) Point de situation sur la mise en place du service de la culture et
de la communication **p. 1326 Information**
- c) Divers
- 11) **Commission de la sécurité - Séance du 24 novembre 2014 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Mesures de circulation place des Ormeaux et chemin Tivoli –
Point de situation **p. 1327 Information**
- b) Concept de sécurité publique de la Ville de Lancy – Suite de la
présentation **p. 1328 Information**
- c) Divers
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 26 novembre 2014 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Plan directeur de quartier des Semailles – Boucle des Palettes –
Retour sur l'atelier de concertation **p. 1329 Information**
- b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (26%) sur la parcelle
803, fe 23, Lancy, pour la construction d'une villa comprenant
un appartement et un studio au chemin de la Colline 11 **p. 1332 Information**
- c) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (39,3%) sur la parcelle
4064, fe 31, Lancy, pour l'extension d'une villa individuelle au
chemin des Fraisiers 4D **p. 1332 Information**
- d) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (27,6%) sur la parcelle
3072, fe 25, Lancy, pour l'extension et l'isolation d'une villa au
chemin du Gué 59 **p. 1332 Information**
- e) Divers

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

- 13) **Commission conjointe des travaux et constructions et de l'environnement et du développement durable – Séance du 27 novembre 2014 – Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Bilan énergétique des bâtiments **p. 1333 Information**
- 14) **Commission des travaux et constructions – Séance du 27 novembre 2014 – Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
a) Rénovation et éventuel agrandissement de l'école Tivoli **p. 1334 Information**
b) Divers
- 15) **Propositions individuelles et questions** **p. 1335**
- 16) **Prestation de serment de Monsieur Xavier FRANCEY (PLR), en remplacement de Monsieur Cedric ANNEN, démissionnaire** **p. 1338**
- 17) **Questions du public** **Annexe**

M. PROGIN : Bonsoir à tous. Bienvenue à ce premier Conseil municipal de notre nouveau règlement qui va être inauguré ce soir.

Avant de commencer nos débats, j'aurais souhaité observer une minute de silence à la mémoire d'un ancien des nôtres, Christo SABEV, qui nous a quittés. Je vous remercie de vous lever.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. PROGIN : merci.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HAAS : au point 11), il est indiqué que je suis le rapporteur. Or, c'est Mme GACHET-CREFFIELD qui rapportera pour ce point puisque c'est elle qui était présente lors de cette séance.

M. VINCENT : je ne sais pas si une modification de l'ordre du jour a déjà été faite pour la prestation de serment du remplaçant de M. Cedric ANNEN, M. Xavier FRANCEY, en fin de séance.

M. PROGIN : elle n'a pas encore été faite puisque la lettre du service des votations et élections - dont on donnera lecture au point 3) - est arrivée entretemps, mais il était prévu de l'insérer après le point 14).

M. PERRENOUD : vous avez trouvé une résolution sur vos places et j'aimerais qu'elle soit traitée en point 9).

M. PROGIN : s'il n'y pas d'opposition à cette modification, on traitera cette résolution au point 9).

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PROGIN : notre secrétaire va nous donner lecture de la lettre de démission de M. ANNEN.

M. CALABRESE :

« Monsieur le Président, chers Collègues,

Voilà bientôt huit ans que je me suis lancé dans l'arène politique lancéenne, c'est avec regret que pour des raisons géographiques je me vois dans l'obligation de démissionner à l'issue du Conseil municipal du 11 décembre 2014.

Je tenais à vous remercier vous tous pour les moments de partage et de débat toujours animés, mais dans le respect, que nous avons eus ensemble.

Etre sérieux sans se prendre au sérieux. C'est la devise que j'ai toujours voulu appliquer dans la mission que j'ai essayé de remplir dans le respect de mes valeurs et l'écoute de celles des autres.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation et rassurez-vous (ou pas), je tenterai à mes risques et périls de traverser la frontière pour vous rendre visite.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, chers Collègues, mes salutations les meilleures.

Cedric Annen »

M. PROGIN : dans l'intervalle, nous avons reçu le courrier du service des votations et élections que nous allons également vous lire.

M. CALABRESE :

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Cédric ANNEN du Conseil municipal, effective dès le 11 décembre 2014, nous vous informons que Monsieur Xavier FRANCEY accepte la fonction de conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à l'assermentation de Monsieur Xavier FRANCEY lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. PROGIN : c'est bien l'assermentation de M. Xavier FRANCEY qui prendra place au point 16) de notre ordre du jour.

Ensuite, depuis notre séance du Bureau, nous avons reçu une lettre de l'association ALMA. A l'unanimité, le Bureau a décidé, vu qu'elle était en lien direct avec le nouveau point 12a), de vous en donner lecture.

M. CALABRESE :

« Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Afin de nous assurer que vous seriez bien au courant de notre démarche, nous vous envoyons par la présente, copie de notre lettre au Conseil Administratif de la Commune de Lancy.

Comme vous pouvez le constater, notre démarche suit une suggestion de M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

En attendant d'avoir l'occasion de vous rencontrer, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos salutations les meilleures.

Martin Mierzwicki, Président d'ALMA »

« Monsieur le Maire, Messieurs du Conseil Administratif,

A notre demande les représentants de l'association ALMA ont été reçus, le 1^{er} décembre 2014, par Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat du Département de l'Environnement, du Transport et de l'Agriculture.

Nos représentants ont exposé les buts et objectifs d'ALMA et ont fait part à Monsieur le Conseiller d'Etat de la situation actuelle de l'initiative communale que nous avons lancée « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ». Nous lui avons aussi fait part de notre demande d'une concertation avec lui-même et ses représentants sans devoir attendre que le projet final soit engagé.

Monsieur Barthassat nous a indiqué qu'il suivait avec attention l'évolution de la prolongation du tram 15 au Grand-Lancy. Il nous a précisé avoir transmis aux Elus de Lancy quatre variantes de cette prolongation qui concerne notre quartier. Monsieur Barthassat attend maintenant les observations et les propositions des Elus de Lancy. Monsieur le conseiller d'Etat a aussi souligné qu'il était très attentif à la concertation avec les associations et le public concernés. Il nous a suggéré, dans un premier temps, de nous rapprocher des Elus de Lancy pour préparer cette concertation sur la base des variantes existantes.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Encouragés par cette suggestion, nous prévoyons de rencontrer les Elus de Lancy, tant en ce qui concerne le Conseil Administratif que le Conseil municipal.

Monsieur le Maire, Messieurs du Conseil Administratif, c'est la raison pour laquelle nous vous adressons ce courrier en sollicitant un rendez-vous de travail avec le Conseil Administratif de Lancy et la Commission d'aménagement afin de pouvoir prendre connaissance des variantes et vous faire part de nos propositions, compte tenu des différents projets. L'échéance relative à ce projet semble très serrée et nous souhaitons contribuer de manière efficace et constructive à ce projet qui concerne fortement notre quartier. Nous souhaitons donc pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Martin Mierzwicki, Président d'ALMA »

M. PROGIN : enfin, nous avons reçu des flyers de l'Espace Gaimont que je tiens à votre disposition.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : j'aimerais vous informer, pour que vous ne soyez pas surpris, qu'une annonce paraîtra au mois de janvier pour pourvoir le poste de directeur de l'école du Sapay.

M. LANCE : j'aimerais m'exprimer en tant que Président de la Fondation communale immobilière de Lancy pour vous informer que Cedric ANNEN restera membre du Conseil de fondation jusqu'au 31 mai 2015, fin de la législature, par souci d'efficacité, pour éviter des changements de signatures au Registre du commerce et auprès des instituts financiers. En effet, le Conseil de fondation sera entièrement renouvelé dès le 1^{er} juin 2015 et c'est pour cela que nous avons décidé que M. ANNEN conserve son poste au sein de ce Conseil de fondation jusqu'au 31 mai 2015.

J'aimerais également vous rappeler le marché de Noël qui aura lieu à l'école en Sauvy ce week-end avec une partie officielle le samedi à 11h00, à laquelle vous êtes cordialement invités.

M. BAERTSCHI : enfin une réponse des TPG à la suppression ou non de la ligne K et L - tardive, certes, mais que je tiens à disposition de M. FAVRE, qui ne lâchait pas son os - et qui montre en effet - il n'y avait pas besoin de l'écrire, mais ils ont quand même voulu le faire - que les nouveaux arrêts à partir de la Vendée, auparavant étaient très peu fréquentés. C'est la raison pour laquelle la ligne K et L s'arrêtera dorénavant à l'avenue des Morgines. J'ai ici une lettre que je vous cède volontiers, M. FAVRE, elle est pleine de chiffres, de statistiques, etc. L'important pour la Ville de Lancy est de savoir que le terminus maintenant a été modifié.

Deuxième chose : ce samedi, avec le marché de Noël, il y a aussi l'ouverture de la patinoire des Palettes, sous l'impulsion du contrat de quartier. Nous espérons, pendant deux mois et demi, donner l'occasion aux Lancéens de pouvoir venir patiner, à bon prix, en tout cas, et on espère avec joie et sympathie, sur l'esplanade des Palettes. Samedi dès 14h00, il y aura l'inauguration, il y aura même un aigle du Servette qui viendra se poser sur une de nos collaboratrices.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) 2B, avenue du Cimetière – Achat de deux appartements dans une allée d'immeuble PPE – Crédit de construction (Fr. 998'000.--) (01-14.12)

M. LANCE : dans le prolongement du crédit que votre Conseil municipal avait voté en mai 2014, soit Fr. 7'385'000.-- pour la construction d'une allée à l'avenue du Cimetière, la Ville de Lancy a l'opportunité d'acquérir deux appartements supplémentaires dans le cadre d'une rocade de droits à bâtir dans le périmètre du PLQ en question.

Comme il s'agit de deux appartements en PPE sur plans, nous vous proposons de renvoyer cet objet directement à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs qui traitera ce sujet le 20 janvier prochain.

M. PROGIN : effectivement, le Bureau, à l'unanimité, vous propose d'entrer en matière et de renvoyer sans débat cet objet à la Commission des finances.

Celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition voudront bien l'exprimer en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstentions, avec renvoi à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

b) Radiation d'une servitude de passage public et d'une servitude d'usage de passerelle à la route de Chancy, parcelles 3311 et 3525 (02-14.12)

M. PROGIN : M. BAERTSCHI, voulez-vous exposer brièvement l'objet ?

M. BAERTSCHI : oui, merci. Ceux qui se rappellent la passerelle qu'il y avait au-dessus de la route de Chancy, à la hauteur de Lancy-Centre et de la nouvelle Migros, ne peuvent que constater qu'elle n'y est plus depuis très longtemps. Cette passerelle avait dû être installée avec deux servitudes au profit de la Ville de Lancy, comme il n'y a plus de passerelle, il n'y a plus de raison de garder ces servitudes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons – et je crois que le Bureau le fait également – de voter immédiatement, car il n'y a pas grand-chose d'autre à dire que ce que je viens de vous expliquer et ce que l'excellent exposé des motifs vous dit.

M. PROGIN : effectivement, le Bureau, à l'unanimité, s'agissant d'un objet simple qui vise juste à régulariser une situation qui existe déjà, vous propose de voter cet objet sur le siège. Y a-t-il une opposition à cela ? Il s'agirait d'entrer en matière et de voter sur le siège.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Vu que la Ville de Lancy est au bénéfice de deux servitudes, respectivement de passage public et d'usage de passerelle, sur les parcelles 3311 et 3525, respectivement propriété de SPS IMMOBILIEN AG et de M. Charles PILLET, inscrites sous P.j. 2625 du 16 mai 1995 au registre des servitudes Nos 32706 et 32707,

Vu que ces servitudes avaient été accordées pour permettre à la Ville de Lancy de construire une passerelle pour piétons au-dessus de la route de Chancy, à la hauteur du centre commercial de Lancy-Centre,

Vu que ladite passerelle a dû être démolie pour permettre le passage du tram Cornavin-Onex-Chancy et que ces servitudes n'ont plus de raison d'être,

Vu qu'il convient dès lors de procéder à la radiation des servitudes précitées,

Vu l'article 30, lettre k, chiffre 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **oui / non / abstentions**

1. *D'accepter la radiation des servitudes au profit de la Ville de Lancy suivantes : passage public et d'usage de passerelle sur les parcelles 3311 et 3525, respectivement propriété de SPS IMMOBILIEN AG et de M. Charles PILLET, inscrites sous P.j. 2625 du 16 mai 1995 au registre des servitudes Nos 32706 et 32707.*
2. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

M. PROGIN : celles et ceux qui sont favorables à cet arrêté veuillent bien lever la main.

L'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstentions.

c) Transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle 3882 – chemin de Pesay (03-14.12)

=====

M. BAERTSCHI : celle-ci, je ne pense pas qu'on va la régler sur le siège, car il s'agit d'un transfert, le nom exact est un transfert de domanialité de parcelle publique communale à parcelle privée communale dans le cadre d'un futur projet de densification au chemin de Pesay. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif va demander au Conseil municipal d'accepter cette modification, afin qu'un projet puisse se réaliser là où il y a maintenant de petits immeubles. Il est prévu que la Commission de l'aménagement reçoive les promoteurs dans la commission du mois de janvier, ceci étant de pouvoir leur permettre de lancer un

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

concours, avec l'intention de la Ville de Lancy d'être d'accord que ce transfert de domanialité puisse se faire.

M. PROGIN : le Bureau, effectivement, à l'unanimité vous propose d'entrer en matière et de renvoyer sans débat cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

Celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition voudront bien lever la main.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séances des 29 octobre et 26 novembre 2014 – Rapporteurs : M. Christian HAAS et Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

Préavis au projet de plan directeur de quartier no 29'951 Praille-Acacias-Vernets (PAV)

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif rappelle que la Commission de l'aménagement avait déjà été invitée à la présentation officielle du PDQ Praille-Acacias-Vernets. Il précise également que les trois communes concernées par le PDQ, soit Genève, Carouge et Lancy, sont à bout touchant pour signer une convention, s'agissant du financement possible de ce nouveau quartier.

C'est dans ce contexte que M. HODGERS, Conseiller d'Etat, accompagné de M. THIEBAUD, chef de service PAV et M. HOPF, chef de projet PAV, commence par Lancy pour faire cette présentation du PDQ.

M. HODGERS rappelle que le PAV est le plus conséquent des dix grands projets de mutation urbaine à accomplir pour l'Etat de Genève dans les prochaines décennies. A titre de comparaison, il précise que ce périmètre est un des projets urbains les plus conséquents, même au niveau européen.

M. HODGERS indique encore que c'est évidemment un projet à très long terme, qui va concerner deux générations ! L'objectif de ce soir est de montrer un état des lieux de la collaboration avec les communes au bout de trois ans. Une présentation du projet urbain va suivre. Quant à l'autre défi, soit le modèle financier qui permettra la réalisation, il fera l'objet d'informations ultérieures.

Les commissaires se voient ensuite présenter les grands axes techniques du projet, avec notamment les éléments suivants, qui sont les enjeux principaux :

- Identité, histoire et tissu économique existants
- Grandes entités naturelles et infrastructures existantes
- Structure et situation foncière
- Vocation d'extension de la ville dense
- Processus de mutation progressive

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Il poursuit également avec un rappel du calendrier :

- Envoi du projet PDQ PAV pour adoption : 9 septembre 2014
- Validation du COPIL PAV : 30 juin 2014
- Consultation publique : 11 avril – 12 mai 2014
- Consultation technique : 10 janvier – 10 février 2014
- Pré-consultation technique : 18 juillet – 27 septembre 2013
- Information publique et concertation
- Présentation publique : avril 2014
- Tables rondes avec associations et organisations : novembre 2013
- Exposition et présentations publiques : août 2013
- Elaboration du projet

Suite à cette présentation, suivent les questions des commissaires, qui concernent notamment les points suivants :

- La situation du Camembert et les projets qui y sont liés.
- Les espaces publics et les conditions de circulation, notamment les projets prévus en matière de flux et d'accès au bas du périmètre.
- Le fait de pouvoir attirer des PPE, la délimitation des zones LUP.
- Le traitement de la zone ferroviaire et l'importance des trains dans ce secteur.
- Le fait de pouvoir associer des artistes et des habitants du quartier avec les architectes pour assurer une cohérence identitaire.
- Les incidences du développement du CEVA dans le périmètre.

Des éléments de réponses sont fournis par le Conseiller d'Etat et ses collaborateurs, avec en guise de conclusion le constat suivant : on ne peut pas dire en 2014 ce que sera ce périmètre en 2060, le PDQ intégrera les choses qui évoluent, et il faut le considérer comme un élément vivant et évolutif.

Après une brève discussion, la résolution est acceptée par 7 oui et 3 absents.

Un commissaire annonce des amendements, et le Conseiller administratif suggère que ceux-ci soient traités lors de la prochaine séance.

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : effectivement suite à la dernière séance, cinq amendements sont proposés.

Dans le 1^{er} amendement, le commissaire rappelle que le Conseil municipal avait voté sur le fait de ne pas financer la Communauté des Communes Urbaines (la CCU). Il propose donc de rajouter une phrase stipulant que la Ville de Lancy ne doit pas être impliquée financièrement selon le vote du Conseil municipal du 2 mai 2013. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le second amendement concerne le plan directeur. En effet il est écrit que la voie verte avec le bois de la Bâtie et son projet d'ascenseur, ne concerne que Carouge et la Ville de Genève. Le commissaire souhaite que Lancy soit associé à ce projet. Le Conseiller administratif pense qu'il faudrait plutôt enlever Carouge. Il se propose de reprendre ce point avec les deux autres communes. L'amendement est donc mis en attente.

Le même commissaire demande dans le 3^{ème} amendement d'ajouter une voie de circulation pour les deux-roues motorisées dans chaque sens, sur le boulevard urbain, rue François-Dussaud. Un commissaire dit que, en soit c'est une bonne idée mais que ce n'est pas réalisable

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

car cela relève de l'Office fédéral des routes et que la loi ne le permet pas. L'amendement est refusé par 5 voix contre et 2 voix pour.

Dans son 4^{ème} amendement, le même commissaire rappelle que l'article 190 de la Constitution genevoise garantit la liberté individuelle et le choix du mode de transport. Or, il apparaît clairement dans le plan directeur que les voitures et les motos sont bannies du secteur, que ce soit du point de vue des parkings, des restrictions du nombre de parkings liés aux appartements, des routes d'accès (avec les interdictions de tourner à gauche sur la route des Acacias). Il souhaite par conséquent que figure dans la résolution le constat que le plan directeur proposé ne respecte pas l'article 190 de la Constitution. L'amendement est accepté par 6 voix pour et 1 abstention.

Le 5^{ème} amendement, M. FAVRE demande que l'on rappelle la résolution votée par le Conseil municipal le 17 février 2011 relatif à l'implantation de nouveaux équipements sportifs dans le secteur du Camembert. Cet amendement est accepté par les membres de la commission. Le Conseiller administratif fera donc parvenir un nouveau texte de résolution intégrant les éléments votés.

M. FAVRE : vous avez tous reçu la résolution avec la convocation de ce soir. Nous avons constaté à la lecture de ce document que ce n'était pas assez formel. Le point sur l'article 190 de la Constitution genevoise sur le libre choix du transport et l'article sur le Camembert, en fonction du vote qui avait eu lieu en 2011. Nous avons proposé une modification de cette résolution, en disant que nous étions d'accord de la voter à condition que ces deux points soient clairement stipulés sous la décision.

Aujourd'hui, vous avez trouvé sur vos places la résolution amendée et nous souhaiterions que vous votiez ce document. Nous voulons que cette résolution soit acceptée et que ce PAV aille de l'avant, on ne veut pas y faire obstacle, mais nous souhaitons que ces deux points soient clairement stipulés. C'est une des seules choses dans laquelle la commune est impliquée, nous avons un centre commercial, nous avons financé le stade et bientôt nous ne pourrions plus y accéder. Pour nous, il faut absolument revoir ces modes de circulation, il faut que ce soit réadapté à ce qui se fait maintenant, que tout le monde puisse circuler, que ce soit en deux-roues, en voiture, en scooter, en bus ou en tram.

Nous vous demandons d'accepter cette résolution modifiée.

M. BAERTSCHI : une réponse à la question qui n'a pas été résolue lors de la commission, concernant la voie verte d'agglomération où Lancy aurait dû être et n'y était pas. A la recherche, il se trouve qu'il ne s'agit pas du tout de cette voie verte qui part de Bernex et qui va jusqu'au bois de la Bâtie, telle qu'elle est définie dans le projet d'agglomération, mais d'une autre voie verte nord-sud du canton de Genève qui passe, elle, en effet par Carouge et la Ville de Genève, mais pas par Lancy. Donc ce n'est pas ce que nous croyions, j'ai ici le document qui nous parle de ce projet, « la voie verte s'étendra d'ouest en est - pas du nord au sud - depuis le centre régional de St-Genis jusqu'au centre régional d'Annemasse. Elle traversera les communes de Prévessin-Moëns, Satigny, Meyrin, Vernier, Genève, Carouge, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Gaillard et Ambilly ». Donc, ce n'est pas celle que nous croyions.

Sur le fond de cette résolution, l'article 190 de la Constitution de la République et Canton de Genève qui garantit la liberté individuelle du choix du transport, je me suis permis une petite recherche sur le document que tous les commissaires ont reçu, le plan directeur de quartier des Vernets. Avec mes services, j'ai essayé de voir en quoi cet article 190 était bafoué comme la commission l'a suggéré. J'avoue que j'ai eu de la peine à trouver quoi que ce soit.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Je vous fais lecture de ce qu'il y a et je vous garantis que je n'oublie rien : il est marqué, en page 58, qu'il faut organiser l'accessibilité des quartiers PAV en transports individuels motorisés par un concept de poches. J'ai donc de la peine à imaginer que cela n'y soit pas. Et en page 59, on a « boulevard urbain Dussaud-Vibert » qui doit être réaménagé, la section centrale de la route des Jeunes qui mentionne un certain nombre de choses, la liaison rue Marziano-rue Dussaud, la liaison St-Julien-rue Baylon, cela n'est évidemment pas que pour les piétons et les vélos. Plus loin, on parle aussi de garantir le fonctionnement du réseau primaire des voiries - donc de garantir et non de supprimer - pour lui permettre d'assurer ses fonctions de transit, de pénétrante d'agglomération.

Tout ceci y est et je ne trouve pas les raisons pour lesquelles M. FAVRE voudrait que l'on rappelle que le plan directeur de quartier ne respecte pas la Constitution. Un cycliste ne va pas être choqué de ne pas pouvoir rouler sur l'autoroute, il pourrait dire que, vu la liberté du choix des transports, il veut pouvoir aller sur l'autoroute. Cela ne se discute pas car il y a en effet des normes, on ne peut pas aller partout avec tout, dans tous les quartiers, c'est la raison pour laquelle, personnellement, si je devais défendre cette résolution avec cela en condition, je rougirais un peu de le faire, je bafouillerais certainement, mais j'essaierais d'être au plus proche de votre décision que je ne souhaite pas.

M. PROGIN : j'ai dû mal comprendre, mais il semble que vous assimiliez M. FAVRE à l'unanimité de la commission.

M. BAERTSCHI : vous avez entendu Mme GACHET CREFFIELD qui dit que certains amendements ont été acceptés, sinon à l'unanimité, du moins à 6 oui contre 1 abstention, donc, excusez-moi, à la majorité de la commission.

M. MATHIEU : deux-trois petits rappels. Pourquoi une résolution, c'est bien pour donner l'intention et les décisions du Conseil municipal de la Ville de Lancy auprès de l'Etat de Genève qui va continuer les travaux sur le PAV.

Deuxièmement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un plan directeur, donc on n'est pas en train de détailler certains endroits, mais bien une idée générale de ce que le Canton se fait de ce quartier Praille-Acacias-Vernets. En plus de cela, un plan directeur qui sera évolutif, parce qu'effectivement je crois que l'on a déjà usé quatre cheffes de projet. C'est un projet immense, un projet ambitieux, M. HAAS l'a bien dit, c'est un projet compliqué. Que faut-il maintenant ? Il faut que les communes partenaires et présentes sur ce périmètre donnent une idée claire et une décision claire pour que le projet puisse avancer.

Pour moi, donner une idée avec des conditions, cela veut dire que l'on prend une décision, mais que l'on n'est pas très sûr de notre décision, donc on la soumet à certaines conditions. Ce n'est pas une très bonne idée, car je ne crois pas que cela va faire avancer le projet plus que cela, d'autant plus que ce texte existe dans la proposition qui a été votée par la commission et qui est proposée sur l'intranet que l'on a devant nous. Déjà, pour des raisons pratiques, pourquoi mettre cela comme conditions, alors que comme invite, cela suffit amplement.

Ensuite, je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. BAERTSCHI, mais pour un plan directeur évolutif actuel, la mixité des transports et la liberté de choix de son mode de transport sont respectées. Effectivement, à certains endroits, peut-être pas tout à fait mais ce sont des réglages qui vont se faire au fil du temps, vu que l'on parle d'un plan directeur sur deux générations et presque 60 ans.

En ce qui concerne la résolution votée par notre Conseil municipal qui incitait la région du Camembert, c'est-à-dire la région du stade de la Praille, à avoir une activité sportive et de plein air, je ne vois pas ce qui empêche encore actuellement sur ce plan directeur de quartier,

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

d'avoir des activités de plein air à cet endroit. Attendons le plan localisé de quartier pour être plus sûr.

Il me semble que la décision de la Ville de Lancy est absolument nécessaire maintenant, qu'il faut que l'on se prononce ce soir et il me semble que la version, telle qu'elle est sortie des premiers travaux de la commission avec les deux points sur la mobilité et la résolution en invite est beaucoup plus propice à pouvoir continuer une discussion avec l'Etat et je vous propose de voter la résolution sans amendement.

M. VINCENT : évidemment, cette résolution est un peu formaliste, parce que l'on ne fait que répéter des choses qui devraient être évidentes en parlant de la Constitution et de ce qu'on a déjà voté dans ce même Conseil municipal il y a trois ans. Mais quand on voit le peu de crédit que le Canton nous donne et le peu d'oreille qu'il a pour nous, je pense que rappeler certaines évidences n'est pas forcément négatif.

En ce qui concerne le PLR, il soutiendra cette résolution modifiée, si elle ne devait pas passer la rampe, il soutiendra la résolution sans la modification. Je vous rappelle à bon escient que le PLR de Lancy a lancé une initiative pour débloquer le PAV et je vous invite à la signer.

M. FAVRE : M. BAERTSCHI l'a lu, moi aussi. Vous dites qu'il n'y a pas de détails, je vais vous en donner un. Il est noté la mise en place d'un contrôle strict du stationnement sur les voiries (voitures et deux-roues motorisées). Alors ne venez pas me dire, M. MATHIEU, que cela ne pas dans le détail. Des détails comme celui-ci, il y en a 12 pages. Je peux les prendre tous.

Quand vous dites que l'article 190 est respecté, pour moi, en page 66 il est noté « permet la réappropriation des rues par les usagers de la mobilité douce », je ne pense pas que cela corresponde à l'article 190 de la Constitution genevoise. Il faut arrêter de jouer sur les mots.

J'aimerais encore vous dire que, contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas d'accès aux immeubles par les véhicules privés, il y a trois parkings centralisés, les dames avec leurs enfants, leurs deux caddies et leurs cornets Migros, elles vont faire 200 à 300 mètres à pied pour aller à leur domicile – Caddie service, on aime ou on n'aime pas, personnellement je n'aime pas que des esclaves viennent livrer la nourriture chez moi, je préfère me débrouiller tout seul. Il faut arrêter de vouloir nous imposer votre mode de vie. Moi, je suis pour l'équilibre, tout le monde a le droit d'évoluer, on aime le vélo, on fait du vélo, on aime la voiture, on va en voiture, personne ne va ennuyer l'autre, tout le monde pourra se déplacer de la manière qu'il veut. Amusez-vous à lire ce document, l'article B Mobilité et vous verrez que cela ne correspond pas à l'article 190 de la Constitution genevoise. C'est très directif, très dirigé, c'est quand même rédigé par des magistrats dont on connaît les tendances politiques. Il ne faut pas me dire que ce sont des gens qui se déplacent souvent en voiture. C'est leur mode de vie, ils l'ont choisi, mais qu'ils ne l'imposent pas aux autres. Je suis pour la liberté totale, chacun se déplace comme il veut, je suis opposé à l'imposition des choses.

Quand je dis qu'il faut surtout s'acharner sur les deux-roues motorisés, cela me fait penser que c'est stalinien, à M. Béria qui donne ses ordres.

C'est pour cela que l'on demande de frapper un coup, de montrer qu'on ne veut quand même pas se laisser endormir, que pour nous, il est vital qu'on est à la charnière de la circulation entre la ville et les communes périurbaines. On a peu de transports publics dans ce périmètre, on a un centre commercial dans lequel on a investi plus de Fr. 8 millions, on ne pourra plus accéder à ce stade et au centre commercial. Il faudra aller en bus, en vélo, mais en voiture, ceux qui veulent aller faire leurs commissions, il y a un centre commercial, on a fait des cinémas, il y a 2000 places de parking. Pour y aller, il faudra faire tout le tour du canton, on nous dit qu'il y aura des feux, qu'on va être détourné, on va aller jusqu'à François-Dussaud et

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

revenir. Je crois qu'il faut un peu montrer qu'on l'a lu, pour ceux qui l'ont fait, que l'on a quand même tenu compte de ce qui se passe dedans et qu'on essaie un petit peu lutter contre ce que l'on essaie de nous imposer. Défendons un peu nos idées.

M. PROGIN : deux choses sur la forme. Il est évident que ce que décide le Conseil municipal, c'est bien tout ce qui est écrit après « Le Conseil municipal décide », comme le texte le dit. Enfin, à l'avant-dernière ligne de votre amendement, il semble qu'un « 1 » de trop s'y soit glissé. On n'est pas encore en 2011. Il faut bien lire 2011 et non 20111.

M. HAAS : d'un côté j'entends quelqu'un qui dit qu'il faut qu'on aille de l'avant. Alors, oui, mais ce qui est paradoxal, c'est que quand on dit que c'est quelque chose qui doit évoluer, qui est sur deux générations et qui sont des lignes directrices et en même temps, pour ceux qui ont lu le document en détail, je suis un peu étonné de la lecture qui est faite par le service de l'urbanisme de Lancy, car il y a des choses qui sont figées au niveau des détails qui viennent d'être rappelés là, qui ne doivent pas figurer dans un PDQ de cette ampleur.

Quand on va de manière aussi précise pour dire quel type de mobilité aura accès ou pas, non. C'est bien pour cela que l'on a demandé cette modification par ces amendements, pour se laisser une marge de manœuvre, comme vous l'aurez compris, qui serait évolutive.

M. FONTAINE : pour le MCG, on va évidemment soutenir cette résolution amendée. C'est difficile d'en dire plus après M. FAVRE, je pense qu'il est dans la bonne voie et on partage ses idées.

M. MARTIGNANO : le groupe socialiste va soutenir la résolution « internet », on dira comme cela pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. On ne va pas recommencer tout le débat qui a été fait, mais quand j'entends que c'est une vision de certaines personnes, on peut retourner le compliment dans l'autre sens à M. FAVRE, en disant que c'est sa vision personnelle de sa manière de se déplacer.

Je pense que ce projet était pour la collectivité publique dans sa globalité et non pas pour quelques personnes ayant des idées bien précises sur la manière dont elles doivent se déplacer.

M. BAERTSCHI : je vous rappelle que dans ce document, seuls les textes qui sont grisés ou bleutés engagent les autorités, pas les explications qu'on pensait utiles, M. HAAS, mais c'est toujours la même chose, quand on ne donne pas d'explications on n'y comprend rien et quand on en donne, avec des exemples, il ne faut pas trop s'y accrocher.

Je rappelle que les exemples qui ont été donnés dans le détail illustrent, mais ne sont pas des décisions qui sont prises, n'y accordons pas trop d'importance et accordons de l'importance à ce qui est grisé ou bleuté.

M. PROGIN : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder dans un premier temps au vote des amendements.

Les amendements proposés sont acceptés par 18 oui, 9 non, 0 abstentions.

La résolution amendée est acceptée par 24 oui, 0 non, 3 abstentions (voir annexe).

M. BAERTSCHI : malgré tout, je remercie beaucoup le Conseil municipal d'avoir accepté cette résolution qui va bien au-delà d'un carrefour et d'un tourner-à-gauche. Grâce à ceci, le processus est enclenché pour que les autres communes puissent elles aussi voter positivement.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**8) RESOLUTION DU GROUPE MCG « CREATION D'UNE VELOSTATION A LA PISCINE DE MARIGNAC »**

PROJET DE RESOLUTION
Présenté par le groupe MCG

Création d'une Vélostation à la piscine de Marignac.

- *Dans le cadre de la poursuite de l'encouragement aux déplacements en mobilité douce,*
- *Afin de faciliter l'accès et le retour de la piscine de Marignac,*
- *Afin de lutter contre ce fléau qu'est le vol de cycles,*
- *Afin de protéger les usagers les plus faibles de la circulation,*

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 11 décembre 2014,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

A entamer les études qui permettront la création d'une vélostation à proximité immédiate de la piscine de Marignac.

M. PROGIN : le Bureau, pour la forme, souhaitait rappeler que les deux manières de demander un travail au Conseil administratif pour les Conseillers municipaux, donc les deux formes d'initiatives, sont le projet de délibération qui a une nature contraignante et la motion qui n'en a pas, la résolution servant uniquement à faire parvenir un message à quelqu'un d'autre qu'au Conseil administratif, mais en tout cas pas à le mandater pour faire quelque chose.

Après il adviendra ce qu'il adviendra de ce texte.

M. FLURY : sur le fond ou sur la forme, que l'on appelle cela projet de délibération ou motion, pour nous peu importe, l'important, à nos yeux, est la suite qui sera donnée.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Commune de Lancy s'investit dans la promotion de la mobilité douce qui permet aux personnes de se déplacer sans devoir recourir à un véhicule polluant. Les cyclistes font partie de la population dont il convient de faciliter les déplacements.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

La piscine de Marignac est un lieu d'activités sportives et de détente. Il est utile de favoriser l'accès en bicyclette jusqu'à ces installations, mais également d'assurer un « gardiennage » des vélos pendant que leurs propriétaires se trouvent dans l'enceinte de ce centre sportif.

A nos yeux, le moyen le plus efficace de lutter contre les vols, fléau endémique touchant cette catégorie de deux-roues, est de créer une « vélostation » à proximité immédiate de la piscine de Marignac, à l'instar des dispositifs mis en place à la gare de Genève-Cornavin notamment. Des installations similaires seront prochainement construites dans le cadre des gares du CEVA à Lancy « Pont-Rouge » et Lancy « Carouge-Bachet ».

Cette vélostation sera un espace clos et couvert, à l'intérieur duquel les sportifs pourront entreposer et attacher leurs cycles pendant qu'ils seront dans l'enceinte de la piscine. S'agissant d'un espace « privatisé », une vidéosurveillance pourrait même y être installée. Nous devrions alors être en mesure de lutter efficacement contre les vols de cycles.

Certes, les vols de vélos sont des délits dits mineurs, mais ils sont tellement traumatisants lorsqu'ils sont perpétrés contre des biens appartenant à des enfants, des personnes démunies ou à faible revenu. Il nous appartient, en tant qu'autorités communales, de prendre toutes les mesures utiles pour protéger les biens de ces jeunes et fragiles usagers de la voirie publique également.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous ne vous demandons pas de décrocher la lune, mais simplement de réfléchir à la réalisation d'un dispositif améliorant la protection des cycles à proximité de la piscine de Marignac.

La Commune de Lancy disposant des moyens financiers suffisants pour la réalisation de ce projet, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à ce projet de résolution.

Nous demandons au Conseil administratif de transmettre cette demande aux services techniques de la commune qui reviendront devant la Commission des travaux présenter un projet.

M. VINCENT : il y a effectivement des vélostations derrière la gare, qui coûtent quand même plus de Fr. 100'000.— l'unité. C'est vrai que la Commune de Lancy est riche, le MCG disait il y a quelques semaines qu'il fallait vraiment faire attention sur les mois à venir parce qu'on allait vivre des moments difficiles, mais peut-être qu'entre-temps on a retrouvé un peu de sous.

L'idée est bonne, mais dans son contexte général. Peut-être qu'aux Palettes, dans le cadre du futur pôle d'échange, cette vélostation aurait un intérêt quelconque, mais près de la piscine, je vous rappelle que les enfants y vont trois mois dans l'année, cela reste un investissement qui me paraît disproportionné pour trois mois d'activité sur douze.

Il faut compter également sur le fait que la Fondation des parkings, cette fameuse fondation que le MCG aime tant, devra quand même venir surveiller - et cela coûte très cher à la Ville de Genève, regardez ce qui se passe dans ces vélostations, à savoir qu'il y a des coûts, la carte coûte Fr. 1.— par jour ou Fr. 15.— par mois, ce n'est pas extrêmement cher, mais il faut quand même des gens qui surveillent.

Si l'idée globalement des vélostations à Lancy peut paraître intéressante, c'est un peu mon côté écologique qui va parler, l'endroit ne me paraît pas de bon aloi. En revanche, peut-être qu'une caméra disposée en direction de la place de parc des vélos et des crochets un peu stables, car effectivement l'état de ce parking à vélo est peut-être discutable, mais il me

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

semble qu'il y a des moyens moins onéreux dans les conditions actuelles pour protéger les biens de nos citoyens.

Le PLR refusera ou renverra éventuellement en Commission de la sécurité avec l'idée de mettre une caméra.

M. MARTIGNANO : une fois n'est pas coutume, je vais rejoindre les propos de M. VINCENT, du PLR. Effectivement, pas plus tard que lors de notre dernière séance plénière, le MCG a tenu tout un discours concernant les deniers publics lancéens, sur le fait qu'on ferait mieux de faire des économies au lieu de dépenser à tire-larigot. Même si l'idée est fort louable, pour trois ou quatre mois par année, dépenser une somme astronomique pour faire un local fermé, on ferait mieux, comme le disait M. VINCENT, de se poser la question si on ne pourrait pas le faire ailleurs, le pôle d'échange, la gare du CEVA ou autre.

Nous refuserons cette résolution.

M. HAAS : nous, nous sommes entièrement favorables à l'idée et à la création de cette vélostation, mais nous aimerions la voir traitée en Commission des travaux pour trois motifs.

D'abord, la Commission de la sécurité, non, parce que c'est de cette commission, dans son pv du 1^{er} septembre 2014, qu'il y a eu le bilan des incivilités de l'été, où on a fait l'état de ce qui s'était passé ou pas à la piscine. Il y a eu 10 vols de vélos signalés. Moi, je n'appelle pas cela un fléau, cela étant pour celui qui se le fait voler ce n'est pas drôle.

La réponse d'une vélostations, oui, mais il faut l'étendre à un endroit plus opportun, parce que ce qui est juste dans l'intervention de M. VINCENT, c'est que la durée de stationnement des vélos est étroitement liée à l'ouverture de la piscine. Peut-être faut-il revoir le dispositif.

Pourquoi à la Commission des travaux, parce que cela coûte quand même cher. La vélostation qui a été inaugurée derrière la gare a coûté plus de Fr. 2'700'000.— pour 388 places et la deuxième qui est en cours d'inauguration sous les voies CFF pour 140 places de vélos coûte Fr. 2'200'000.--. C'est quand même un peu plus que quelques centaines de milliers de francs. Cela vaut la peine de s'y pencher sérieusement avec cette vraie bonne idée de créer un endroit pour les vélos, puisque cela encouragera les gens à les utiliser, mais il faut voir cela sous un angle plus large.

Vous dire aussi que, de ce fait, la Ville de Lancy serait probablement la deuxième localité de Suisse romande à avoir une vélostation de cette envergure, car pour le moment il y a les deux de la gare et une à Delémont. Donc, ce serait une très bonne idée de développer cela.

Un bémol sur l'esprit de cette proposition : une vélostation, oui, plein de crochets, oui, des caméras de surveillance, non.

M. PROGIN : merci M. HAAS. Vous proposez un renvoi en Commission des travaux ?

M. HAAS : exact.

M. PROGIN : M. VINCENT, maintenez-vous votre proposition de renvoyer à la Commission de la sécurité ?

M. VINCENT : non, je proposerais de refuser la résolution.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

M. FONTAINE : pour défendre mon collègue, je dirais que M. VINCENT du PLR nous dit qu'effectivement nous aimerions bien faire attention à nos dépenses, quand on parle de dépenses, on parle de millions, on a voté Fr. 18 millions, 30 millions. Là une vélostation pour une vingtaine de vélos, on espère que cela va coûter au maximum Fr. 100'000.--, avec un service des travaux, comme on a, efficace, je pense que c'est largement gérable.

Je rappellerai qu'il y a quelques années, M. RENEVEY a inauguré une vélostation ou des abris à vélos devant le centre commercial de la Praille, personne n'en a entendu parlé apparemment autour de nous, tout ceci s'est passé parfaitement bien, sans bruit, sans rien. Alors quand j'entends le PS et le PLR nous dire que le MCG veut faire des économies, oui bien sûr, on veut faire des économies, on veut éviter de dépenser des millions inutilement.

Là, on parle au maximum d'une centaine de milliers de francs, donc, ne crachez pas dans la soupe.

M. BONFANTI : les Verts ont lu avec intérêt cette résolution. Pour plusieurs raisons, on va demander le renvoi en Commission de l'aménagement.

Premièrement, il y a une question d'opportunité. Y a-t-il un intérêt à construire une vélostations à cet endroit, alors que l'on sait que la piscine n'est ouverte que quatre à cinq mois par année, le reste du temps elle est fermée ?

Une autre question qui se pose, ne faudrait-il pas en construire plusieurs dans des lieux plus intéressants en termes de mobilité ? On a parlé du CEVA, on a d'autres lieux plus intéressants. De plus, il y a une question de coûts qu'il va falloir étudier.

Je pense qu'il n'y a pas d'intérêt fondamental à faire le débat ici, car il y a encore beaucoup d'inconnues, on ne sait pas quel type de vélostation on veut, il y a plusieurs systèmes. Le système qui est à la gare fonctionne avec un système de carte de crédit. Vous me direz que cela ne pose pas de problème, mais je ne pense pas que les enfants ont des cartes de crédit, je ne vois pas comment ils pourraient utiliser ce système.

Je pense qu'il est mieux d'en discuter de manière sereine en Commission de l'aménagement ou à une autre commission, cela m'est égal, du moment que l'on étudie cela tranquillement et que l'on ait toutes les réponses à nos questions.

M. PROGIN : on a déjà une proposition de renvoi à la Commission des travaux, cela vous conviendrait-il ?

M. BONFANTI : oui très bien.

M. PERRENOUD : le groupe UDC va soutenir cette résolution. Quand j'entends mon collègue du PDC nous donner des chiffres, comme 10 vélos volés cette année, pour moi un vélo volé à qui que ce soit est un vélo de trop, alors 10, c'est 10 vélos de trop.

Le groupe UDC est visionnaire, donc je ne proposerais pas une vélostation comme elle a été construite un peu partout, on pourrait très bien l'imaginer sous forme de container : l'été, elle est placée à la piscine, aux fêtes des écoles, elle pourrait être placée à Navazza, le restant de l'année, près du Mégaron, parce que là aussi je pense qu'il y aura quelques vols de vélos. On pourrait l'utiliser à plusieurs endroits et on ne fait qu'un seul achat.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

En ce qui concerne l'UDC, un vélo volé est un vélo volé de trop et je vous assure que la peine pour le propriétaire – je suis sûr que d'autres personnes ici ont eu leur vélo volé, les Socialistes rigolent mais ce sont les premiers à appeler la police quand on leur vole leur vélo.

Personnellement, on m'a volé mon vélo, quand je vais à la piscine, c'est pour faire de la natation, ce n'est pas pour faire un marathon quand je rentre chez moi, je ne fais qu'un seul sport dans ma journée. En ce qui me concerne, je soutiendrai cette résolution.

M. FAVRE : une idée qui a surgi lors des discussions au caucus, en somme la piscine, c'est de juin à septembre, vers le stade, il y a un espace qui est peu utilisé durant juillet-août, ne pourrait-on pas utiliser cet espace, il est clôturé, il est fermé, il suffirait de mettre des plateaux sur l'herbe et l'on pourrait entreposer des vélos qui seraient à l'abri.

Il y a des solutions à étudier par la Commission des travaux par exemple. Je crois que les gens iront plus facilement à la piscine à vélo ou en deux-roues motorisés s'ils savent que leurs véhicules sont en sécurité et qu'ils ne risquent pas de rentrer chez eux, comme le dit M. PERRENOUD, à pied, surtout s'ils habitent à l'autre extrémité de notre commune.

Je vous encourage à soutenir la demande de M. HAAS et d'étudier cette résolution en commission, c'est une proposition que l'on fait qui me semble cohérente.

M. BONFANTI : on pourrait aussi ouvrir des postes dans le cadre de Emplois-Jeunes, on sait que des jeunes cherchent à faire des stages ou à travailler un peu. Cela pourrait être intéressant de leur offrir cette opportunité de surveiller certains sites pour quelques mois.

M. MATHIEU : par rapport à la tournure de la discussion que je trouve intéressante, pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, si on décidait d'avoir une étude plus complète de vélostations sur la Ville de Lancy, il ne faudra pas oublier la piscine. Si jamais on votait ceci, en proposition individuelle je proposerai au Conseil administratif de regarder ce qu'il est possible de faire à la piscine.

M. PROGIN : nous allons voter la proposition de renvoi en Commission des travaux.

La résolution est renvoyée à la Commission des travaux et constructions à l'unanimité, soit par 27 oui.

9) RESOLUTION DU GROUPE UDC « FERMETURE DU PARKING DU COLLEGE DES GRANDES-COMMUNES LE WEEK-END »

***RESOLUTION
présentée par le groupe UDC Lancy***

***Demandant de tout mettre en œuvre
pour fermer le parking
du collège des Grandes-Communes le week end***

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy considérant :

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Suite à la Commission de la sécurité du 27 octobre 2014, M. le Directeur ROJAS a décliné l'invitation du Président de la commission,

Suite au Conseil Municipal du 20 novembre et de son rapport de commission

Suite aux déclarations de M. LOPES, THSM,

Le regroupement de jeunes conducteurs dans le parking entraîne :

- *une augmentation du bruit pour les résidents du quartier*
- *un sentiment d'insécurité*
- *des détritrus au sol malgré la présence de poubelles sur le site (tels que restants de fast food amenant une faune indésirable (rats) que nos jeunes retrouvent dans les buissons)*
- *de nombreux débris de verre, cadavres de bouteille*
- *des chauffeurs alcoolisés sur le territoire de la commune*

Les accès routiers du Collège sont équipés de barrières qui ne sont plus fermées depuis des années. Les accès à travers les espaces verts sont sécurisés.

Afin que nos jeunes ne se blessent pas les lendemains de fêtes avec des bouts de verre et retrouvent un endroit propre les lundis.

M. PERRENOUD : lors de la dernière séance de la Commission de la sécurité du 27 octobre, M. ROJAS, directeur de l'école, a été convoqué et n'a pas daigné se déplacer à la commission pour être écouté par rapport à ces regroupements de jeunes dans le parking.

Suite au Conseil municipal du 20 novembre et de son rapport de commission, suite aux déclarations de M. LOPES, Travailleur social hors murs, qui connaît très bien le problème de ces jeunes qui se réunissent là, le regroupement de jeunes conducteurs dans le parking entraîne une augmentation du bruit pour les résidents du quartier, un sentiment d'insécurité, et surtout des détritrus au sol malgré la présence de poubelles sur le site, tels que des restes de fast-food amenant une faune indésirable. Dans les buissons, on trouve des rats actuellement que nos jeunes retrouvent dans les buissons le lundi matin, de nombreux débris de verre, car les bouteilles ne sont pas remmenées chez eux vu qu'il n'y a pas de poubelles de tri, mais sont cassées et détruites dans le parking et les cadavres pour celles qui sont pas cassées. Des chauffeurs alcoolisés sur le territoire de la commune, parce qu'une fois qu'ils ont terminé le regroupement, ils reprennent la voiture et font des tours du giratoire des Grandes-Communes et repartent ensuite alcoolisés sur les routes de notre commune. Les accès routiers du collège sont équipés de barrières qui ne sont plus fermées depuis des années. Il y a quelque temps, quand j'étais là-bas, elles étaient encore fermées. Les accès à travers les espaces verts ont également été sécurisés pour que les voitures ne puissent pas entrer ni sortir lorsque les barrières sont fermées. Maintenant, les barrières sont tout le temps ouvertes.

Afin que nos jeunes ne se blessent pas les lendemains de fêtes avec des bouts de verre et retrouvent un endroit propre les lundis, le groupe UDC demande que ce parking soit fermé et que le Conseil administratif transmette cette résolution aux personnes qui seraient capables de pouvoir prendre des décisions et fermer ce parking.

M. LANCE : une rectification, je l'ai déjà dit en commission, mais M. PERRENOUD a la tête dure. M. ROJAS a été convoqué, un peu tardivement il est vrai, et s'est excusé parce qu'il était retenu par d'autres obligations. Il n'a pas décliné l'invitation, il s'est excusé.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Ensuite, c'est vrai que ce problème existe, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Cette résolution ne me pose pas de problème, mais j'aimerais vous informer que nous avons écrit au Département des finances, et en particulier à l'Office des bâtiments, le 17 septembre dernier, je vous lis ce courrier :

« Régulièrement, la police municipale est amenée à intervenir suite à des rassemblements sur le parking des établissements susmentionnés.

En effet, les barrières ne sont pas fermées, notamment le soir ainsi que les fins de semaine. De ce fait, des groupes de jeunes, en voiture, s'installent sans respecter ni les lieux, ni le voisinage.

Afin d'éviter ces rassemblements, nous vous serions reconnaissants de prendre des mesures pour fermer ces barrières en-dehors des heures scolaires ».

Nous n'avons pas reçu de réponse à ce courrier. Par contre, je me suis renseigné cet après-midi auprès de la police municipale, qui elle-même s'est renseignée auprès du cycle d'orientation des Grandes-Communes qui nous dit que les barrières sont fermées le vendredi soir après les derniers cours et rouvertes le lundi matin. Les fermetures et les ouvertures de ces dernières sont assurées par le concierge. Selon les dires du directeur, une entreprise de sécurité effectue un passage quotidien aux alentours de 22h00, contrôle du bâtiment, divers accès, etc. En plus de cela, il n'a pas été constaté de vandalisme ces dernières semaines, mais comme à l'accoutumée la présence de quelques déchets.

Voilà la situation. Ce que je vous propose – si vous voulez voter cette résolution, cela ne me pose aucun problème – c'est d'être attentif à cette situation et de vérifier vraiment que ces barrières sont fermées en fin de semaine et peut-être être sûr que l'on parle des mêmes barrières avec M. PERRENOUD. C'est un élément que je voudrais encore vérifier sur cette problématique.

M. PERRENOUD : les barrières sont jaunes, elles sont à l'entrée principale, il n'y a qu'une seule paire de barrières. Je ne sais pas de quelles barrières parle le directeur de l'école, mais je rajouterai le terme menteur à celui qui me dit que ces barrières sont fermées le week-end.

M. LANCE : je vous redis simplement ce que la police municipale m'a indiqué cet après-midi. Encore une fois, c'est à vérifier, je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut être attentif à ce problème. Je pense qu'il faut vérifier cette situation tout en rappelant que ce parking est sur le domaine de l'Etat de Genève.

M. HAAS : ce que j'aimerais compléter, c'est qu'on a déjà eu des éléments de réponse. Moi, à titre personnel, quand on met en cause un directeur de cycle en disant qu'il a décliné l'invitation, c'est faux, c'est protocolé et on sait pourquoi il n'était pas là. Donc, la focalisation, ce n'est plus la tête dure, c'est limite de l'obstruction, voire, puisque M. PERRENOUD parle de mensonges, une interprétation qui est malhonnête vis-à-vis de M. ROJAS. Donc, pour moi, il est exclu d'entrer en matière là-dessus.

Ensuite, M. LOPES n'est pas THSM, mais TSHM, c'est un peu différent, ce n'est pas un produit psychotrope.

De plus, dans une résolution, quand on met des phrases « amenant une faune indésirable », heureusement qu'il est précisé « rats », mais pour ma part, un tel contenu, alors qu'on a eu les éléments et que l'on met en cause quelqu'un, c'est exclu.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

M. REOLON : j'aimerais amener quelques précisions. Convoquer le directeur de l'école, j'aimerais dire qu'il n'a aucun pouvoir sur ce parking, celui-ci est géré par le Département des finances. Il faudrait peut-être convoquer un responsable qui s'occupe de ce parking, je pense que cela a été fait par courrier, ne serait-ce que pour l'informer de ce qui se passe exactement. La journée, ce parking est contrôlé par la société Python en ce qui concerne le parcage et des déprédations éventuelles qu'il pourrait y avoir. Il y a des barrières, mais si ces barrières entrent en ligne de compte et sont fermées, vous savez très bien que l'arrêté pour contrôler le parking et pour mettre des avis de plainte tombera à l'eau parce que le DETA dit que s'il y a une barrière, on n'a plus d'arrêté, on connaît très bien la loi.

La troisième remarque, c'est que dans beaucoup d'écoles, on a mis des barrières en place, je suis bien placé car c'est mon service qui s'occupe de cela (la surveillance, les plaintes, etc), qui sont fermées le soir par des concierges. On a eu des cas par exemple à Stittelmann où le parking était ouvert à 20h00, il y avait une manifestation et ces pauvres gens s'y sont parqués et quand ils ont voulu ressortir à 2h00 du matin, les barrières étaient fermées. Ils ont dû attendre le lendemain pour pouvoir sortir.

Donc, c'est fermé par les concierges, il faut qu'il y ait un accord avec le concierge pour qu'il puisse le fermer et vérifier qu'il n'y ait pas de voitures. Ce parking est normalement utilisé par le corps enseignant, ce sont des abonnés, donc ce sont des principes qu'il faut bien spécifier. Il est vrai que nous avons fermé beaucoup de parking le soir, notamment des parkings qui créent des problèmes, parce que justement il y avait des problèmes de jeunes qui veulent faire la bamboula, cela dérange le voisinage, on a pris la décision de fermer certains parkings et de les ouvrir très tôt par une société de surveillance qui arrive à 23h00, ferme le parking et l'ouvre à 5h00 du matin pour permettre aux abonnés de se parquer.

Concernant le parking des Grandes-Communes, étant donné qu'il est réservé aux enseignants, il n'y a normalement pas d'utilisateurs la nuit. On peut très bien fermer les barrières, mais pour cela, il faut qu'il y ait un accord entre le DIP, le DF et le concierge qui s'occupe de cet établissement.

M. VINCENT : j'aurais voulu avoir une précision, si c'est bien le parking qui donne sur le chemin Gérard-de-Ternier. Si c'est le cas, on est vraiment dans une zone où il y a l'école d'un côté, de l'industrie de l'autre. Cela, c'est toujours un problème, car si on ferme ce parking, les jeunes vont se déplacer pour aller du côté des Morgines, d'Onex et là ils vont vraiment déranger les gens, alors qu'a priori, à cet endroit, c'est peut-être le moins dommageable. Ce n'est pas une excuse, certes, je pense que la sécurité doit être assurée, y compris pour les élèves qui le lundi matin arrivent dans le préau et cela c'est une évidence.

Encore une fois, deux possibilités : soit on rejette cette résolution parce qu'en elle-même elle n'est pas intéressante. Je pense que, comme il a été dit par le Conseil administratif, ce serait quand même intéressant de se pencher un peu plus sur ce problème. On a parlé des travailleurs sociaux hors murs, ils pourraient aller voir sur place s'ils arrivent à gérer la situation pour faire comprendre à ces jeunes qu'il y a quand même des problèmes qui sont générés par leurs débris, mais en tout cas fermer ce parking définitivement sans avoir plus étudié que cela le cas, c'est un peu dommageable.

Nous refuserons cette résolution, en espérant qu'une suite sera donnée pour être certain que tout est fait pour que cela soit bien respecté le week-end.

M. HAAS : sur la base des explications fournies par M. REOLON, on enlève tout le dessous car cela ne va pas et l'on s'assure que les conditions cadres, légales soient bien remplies avec les explications que l'on a eues pour que cette fermeture soit réalisée.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

De plus, j'invite formellement en lien avec cela que lors d'une prochaine Commission de la sécurité, le directeur puisse venir témoigner à l'élue de l'UDC qu'il est prêt à venir s'expliquer sur le fonctionnement de son site.

Ce soir, pour rassurer M. PERRENOUD, il y a une soirée de l'Escalade qui est cadrée avec les enseignants présents, les directeurs et les services de sécurité que la direction du cycle met en place. Cela fait trois ans que la fête de l'Escalade, qui avant dégénérait, n'a pas connu le moindre problème à COGC.

M. PROGIN : sur la forme, vous voulez renvoyer en commission ou pas ?

M. HAAS : non, on demande que cela soit mis en œuvre, mais c'est en cours.

M. FLURY : effectivement, ce que M. VINCENT n'a pas mentionné, c'est que le premier bâtiment aux Grandes-Communes, les entrées 1-3-5-7, si je ne me trompe pas, est un bâtiment locatif, dont la partie donnant sur le cycle des Grandes-Communes sont les chambres à coucher.

L'hiver, il fait froid, les gens dorment la fenêtre fermée, mais l'été quand les fenêtres sont ouvertes, il y a des gens dans le parking et le cycle et cela empêche les gens de dormir, ce sont en grande partie des personnes âgées qui n'osent pas trop se plaindre, mais qui souffrent énormément. Ce sont de bonnes raisons pour prendre en compte les souffrances de ces personnes et essayer de trouver des solutions à l'occupation de ce parking la nuit.

Nous soutiendrons la résolution sur le fond, mais pas forcément sur la forme du libellé.

La résolution est refusée par 19 non, 6 oui, 0 abstentions (voir annexe).

M. FAVRE : M. HAAS a demandé que l'on vote la première partie, en demandant au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour.

M. PROGIN : il n'a pas voulu amender la résolution. Formellement, il voulait juste le demander ou j'ai mal compris.

M. HAAS : j'ai peut-être mal formulé, mais cela étant je ne veux pas forcément l'amender. Sur la demande de fermeture, il me semble que sur la base des éléments fournis par M. REOLON qui a émis plusieurs aspects, compétences territoriales, techniques et autres, sur la base des éléments fournis par M. LANCE, on a déjà des éléments de réponse, on veut simplement s'assurer que l'on aura un suivi sur le contrôle de cette fermeture et que si, cas échéant, la situation devait se reproduire ou dégénérer, alors d'une part le seul vœu que j'ai exprimé, c'est que l'on s'assure de cela, mais c'est déjà en cours donc ce n'est pas, pour moi, un amendement à la résolution. C'est pour cela que je la refuse, mais je demande qu'il y ait un suivi, mais qui est déjà en cours.

M. LANCE : je m'engage à reprendre ce sujet en Commission de la sécurité en présence des différents acteurs concernés.

M. PERRENOUD : si j'ai bien compris, la résolution pour fermer le parking est rejetée, mais tout le monde s'engage pour que le parking soit fermé.

M. PROGIN : ce que vous aurez compris, c'est que le sujet sera repris à la Commission de la sécurité et vous aurez tout le temps d'en parler.

M. PERRENOUD : mon but est atteint, je vous remercie.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**10) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 18 novembre 2014 –
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Festival Openaire, Editions 2014 et 2015 et implication de la commune**
=====

M. PROGIN : je vous rappelle que, à partir d'aujourd'hui, nous sommes sous l'ère de notre nouveau règlement et que les rapports à titre d'information ne sont pas censés dépasser 4 minutes, car ils doivent être sous forme résumée.

Mme MARMY présente le sujet : M. Lance présente le sujet : la 3^{ème} édition du festival a eu lieu cette année. L'Openaire qui a eu lieu début juillet et le fruit d'une collaboration de la FASE et de plusieurs communes avoisinantes. Cet événement s'adresse principalement aux jeunes mais beaucoup de familles y participent.

Puis M. CADOUX, coordinateur des TSHM Aire, explique comment l'évènement peut avoir lieu. L'Openaire permet de proposer des petits jobs aux jeunes ou simplement de s'exprimer dans la musique ou le sport. Une quinzaine d'associations participent, 50 jeunes sont embauchés et 150 jeunes participent aux performances.

Cette manifestation ne se focalise pas sur les trois jours du festival, mais prend son essor tout au long de l'année. Cette année, des jeunes en rupture ont construit et conçu un parquet de basket.

M. CADOUX insiste sur le fait que c'est grâce au réseau qu'un tel festival peut être mis sur pied. Il remercie la commission pour le soutien qu'elle apporte au festival.

b) Situation des manifestations populaires organisées sur la commune
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LANCE distribue une liste non-exhaustive des manifestations festives et populaires organisées en 2013-2014.

Certaines sont organisées par la commune, d'autres par des associations ou encore par des maisons de quartier.

Chaque manifestation obtient beaucoup de succès.

En voici quelques-unes : Livres à Lancy, Marché de Noël, Noël à Lancy, Concert du Nouvel an, kermesse du Muguet, Mai au parc, Fête de la musique, Fêtes des écoles, festival Openaire, le 1er Août. Et encore bien d'autres...

Un commissaire pense qu'il faudrait une fête populaire genre « vogue de Lancy » afin de pouvoir rassembler un plus grand panel de la population.

La commune serait prête à soutenir une nouvelle manifestation, mais il faudrait une association qui porte l'évènement.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**c) Bilan de Livres à Lancy 2014 et avenir de la manifestation**
=====

Mme MARMY présente le sujet : la manifestation s'est déroulée dans des circonstances particulières dues à la réfection de la salle communale du Petit-Lancy. Elle s'est donc déroulée dans l'entrée de la salle omnisports du Petit-Lancy.

Plusieurs personnes ont pensé que le vide-grenier était le seul événement et que la journée du livre avait été annulée. Il faudra donc améliorer la signalétique.

Le concours d'écriture a attiré de nombreuses personnes. Cette année, 43 personnes ont participé. Les textes étaient très bons.

Mme ANDREY ajoute que le comité était conscient de la difficulté de déplacer l'évènement à la salle omnisports, mais il était préférable de le déplacer plutôt que de l'oublier pendant 2 ans.

d) Exposition et accueil des habitants du nouveau quartier à la Ferme de la Chapelle
=====

Mme MARMY présente le sujet : le thème de l'exposition était des photos qui avaient été prises durant le chantier de La Chapelle. Les habitants ont été invités pour le vernissage.

Beaucoup d'entre eux ont répondu présents soit le samedi ou le dimanche pour le concert.

M. LANCE ajoute qu'il était important de montrer aux habitants qu'il existe une infrastructure publique près de chez eux, car actuellement, la crèche et l'école sont encore en construction.

e) Point de situation sur la mise en place du service de la culture et de la communication
=====

Mme MARMY présente le sujet : c'est une volonté du Conseil administratif de mettre en place un service de la culture et de la communication dès 2011 pour englober la bibliothèque municipale, la villa Bernasconi, la ferme de La Chapelle et le service culturel.

Le service n'a pas été facile à mettre en place, mais l'objectif est qu'il soit prêt pour la nouvelle législature.

Mme MAMIE part à la retraite fin février.

La prochaine étape sera de repourvoir le poste de responsable des affaires culturelles. La personne s'occupera des liens avec la population, les associations ou encore les écoles.

Le service sera complété par un poste de secrétaire dès février.

M. LANCE rappelle que les grandes lignes culturelles de Lancy dépendra toujours du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**f) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : il n'y a pas de divers.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 24 novembre 2014 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Mesures de circulation place des Ormeaux et chemin Tivoli – Point de situation**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : au chemin Tivoli, certains véhicules qui descendent la route de Saint-Georges tournent sur le chemin du Fief-du-Chapitre pour faire demi-tour et reprendre celle-ci pour gagner quelques places dans la file de voitures.

La problématique a fait l'objet de plusieurs discussions avec la direction des transports. Un certain nombre de propositions telles qu'une ligne continue dans le chemin Tivoli ou l'aménagement de bornes en plastique ont été évoquées.

La solution finale proposée par la DGT est de raccourcir la présélection pour rentrer dans le quartier de Tivoli. Solution que le Conseil administratif refuse car cette option pénaliserait grandement l'accessibilité des habitants de ce quartier.

Suite à l'emprise du chantier de réfection du bâtiment 6, chemin de Tivoli, un des trottoirs a été supprimé.

Une association de parents d'élèves s'inquiète pour la sécurité de leurs enfants.

Suite à ces inquiétudes, un tracé a été convenu par la police municipale pour les enfants descendant depuis les nouveaux immeubles des Marbriers et une patrouilleuse scolaire sera placée au carrefour, devant le cimetière. Reste cependant le problème du chemin de Tivoli.

Plusieurs pistes ont été évoquées par les commissaires et ont été prises en note.

La police municipale reste présente quasi quotidiennement au chemin de Fief-de-Chapitre pour évaluer le comportement des automobilistes et des enfants qui traversent le chemin.

Un projet pour limiter le trafic sur la place des Ormeaux avait été présenté précédemment à la Commission de la sécurité. Ce dossier a été envoyé à la DGT et une séance a eu lieu. Les techniciens de la DGT ont demandé un complément d'étude pour avoir une vision plus globale de l'impact des mesures proposées. Ce dossier sera ensuite soumis à la direction de la DGT pour être présenté à M. BARTHASSAT.

On souligne toutefois que suite à l'installation des radars Viasis, il a été observé que la vitesse est globalement bien respectée. Le seul point noir qui demeure encore présent est le carrefour place de Ormeaux/chemin des Pâquerettes où les véhicules arrivent encore relativement vite depuis la rampe du Pont-Rouge.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**b) Concept de sécurité publique de la Ville de Lancy – Suite de la présentation**
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. LANCE reprend la présentation du concept de sécurité publique de la ville de Lancy commencée lors de la dernière séance.

La police municipale a plusieurs équipements à disposition : 7 voitures, 2 scooters, 5 vélos et 4 vélos électriques.

Les policiers sont munis d'un équipement personnel : bâtons tactiles, menottes, spray au poivre, radios polycom.

Le moyen complémentaire essentiel est la vidéosurveillance aux abords des grandes écoles, dans les parkings publics et dans le parc Louis Bertrand.

Tous les véhicules de patrouilles sont équipés pour les accidents de circulation avec ou sans blessé et d'un défibrillateur.

Le poste de police Lancy-Onex, ouvert 24h/24h, est composé de 85 collaborateurs y compris le personnel administratif. Il est composé d'îlotiers, de patrouilles jour et de nuit, d'une centrale d'engagement et travaille en étroite collaboration avec la police municipale.

La sécurité privée est composée de 2 agents occasionnellement accompagnés d'un chien. Ils sont mandatés pour la surveillance des bâtiments, des parkings souterrains, des écoles et des parcs communaux et veillent sur la fermeture des salles louées.

La mission de la sécurité privée est d'effectuer des patrouilles nocturnes en complément de la police municipale. Elle règle les problèmes d'incivilité par une présence active et fait respecter les règlements communaux tout en communiquant toutes les informations qui permettent d'identifier les auteurs d'un délit.

La fondation des parkings est composée de 2 patrouilles de 2 agents. Ces patrouilles contrôlent le stationnement et sont des yeux pour la ville de Lancy.

Les partenaires des corps de sécurité sont les habitants, les autorités, les TSHM, le service des affaires sociales de la Ville de Lancy, les directeurs d'écoles, les chefs de service et collaborateurs de l'administration communale, le groupement de sécurité de Lancy, les concierges d'immeubles, d'écoles et les commerçants.

Certains des partenaires de la sécurité se réunissent dans le cadre de la cellule d'information et de coordination pour échanger des informations, discuter sur des cas spécifiques, présenter des propositions d'amélioration et créer une collaboration entre les partenaires.

La cellule d'information et de coordination s'est étoffée au fil des années.

Les objectifs de la police municipale sont de maintenir la communication et la collaboration entre tous les acteurs de la sécurité et la population, d'élargir les plages horaires dans le but d'accentuer la présence sur le terrain, d'améliorer la disponibilité en cas d'événements survenant sur le territoire communal et les communes avoisinantes, renforcer les échelons de l'organigramme de la police municipale, envisager la création d'un nouveau poste dans le quartier de la Chapelle et étudier la possibilité de signer un contrat local de sécurité avec la police cantonale.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Le Conseil administratif a d'ailleurs été invité à définir trois objectifs pour le contrat local de sécurité : diminution du nombre de cambriolages à Lancy, prévenir les incivilités et pour finir, d'effectuer des contrôles routiers en commun.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : suite au questionnement d'un des commissaires lors de la dernière séance sur l'interdiction de fumer sous les abribus, le Conseiller administratif en charge de la sécurité répond qu'il n'est pas interdit de fumer sous les abribus car ceux-ci sont considérés comme des terrasses.

La Commission de la sécurité est conviée au vermouth des pompiers à la mi-janvier.

Le Conseil administratif informe la commission que l'élaboration d'un nouveau contrat avec la fondation des parkings pour le contrôle du stationnement est toujours en cours.

Un commissaire demande un bilan de la vidéosurveillance.

La mise en place de la vidéosurveillance poursuivait deux objectifs. Le premier était de diminuer le vandalisme dans les parkings et les écoles et le deuxième était de pouvoir visionner les images en cas d'infraction et les transmettre à la police cantonale. Ces deux objectifs ont été remplis.

12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 26 novembre 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

a) Plan directeur de quartier des Semailles – Boucle des Palettes – Retour sur l'atelier de concertation

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : les quatre variantes présentées lors de la commission avaient déjà été présentées lors d'un atelier de concertation, aux propriétaires, aux représentants des groupes de pression et au vice-Président de la Commission de l'aménagement.

Il faut imaginer que la surface prévue pour la boucle représente environ la surface de la place du Marché à Carouge. Les quatre variantes respectent le nombre de logements prévus (160), avec une affectation à un programme d'activités. Dans les quatre variantes, du stationnement est prévu en souterrain.

La variante rue : il s'agit de trois immeubles d'habitation avec une galette commerciale.

La variante du mail : dans cette variante, on a l'idée d'une place arborée avec des petits kiosques et de l'autre côté le programme d'habitation et d'activité répartie sur quatre immeubles et une petite galerie commerciale.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

La variante dite du parc : ici sur le plan de la hauteur, le décalage entre les tours est intéressant, toutefois cette variante offre moins d'espaces publics.

La variante de la place : ici la boucle est intégrée au bâti.

Concernant la suite, il est prévu en janvier 2015 un 3^{ème} atelier et ensuite il faudra travailler sur un PLQ.

Il est confirmé que la décision finale incombera au Conseil municipal.

M. FAVRE : je demande l'ouverture du débat.

M. PROGIN : il vous faut la majorité pour ouvrir le débat. C'est le cas.

M. FAVRE : j'aimerais réagir parce que, tout à l'heure, en introduction de la séance, vous avez lu une lettre de l'ALMA adressée au Conseil administratif, qui disait qu'ils ont vu quatre plans de tracé du tram. J'aimerais savoir si ce sont ces plans que l'on vient de nous présenter ou s'il s'agit d'autres plans de tracé du tram.

Si c'est le cas, je suis un peu dubitatif, cela ne vaut même plus la peine de se présenter aux élections puisqu'il suffit d'écrire une lettre au Conseil administratif pour voir des plans que nous, nous n'avons pas vu. J'aimerais que le Conseil administratif me réponde à ce sujet.

M. BAERTSCHI : cela doit être un lapsus, il n'y a jamais eu quatre variantes du tram, je pense que ce sont ces quatre propositions de PLQ dont l'ALMA a voulu parler.

M. FAVRE : j'en prends note, j'ai bien enregistré qu'il n'y a pas d'autres plans de tracé du tram dans le secteur, hormis ce que l'on a vu à travers ces PLQ.

M. BAERTSCHI : il n'y a pas quatre variantes, il n'y a aucune variante, il n'y a que des études qui sont faites. Nous n'avons jamais vu quatre variantes. Il y a des possibilités de différentes choses, mais il n'y a jamais eu quatre variantes qui ont été proposées.

M. CALABRESE : je relis le courrier de l'ALMA. *« A notre demande les représentants de l'association ALMA ont été reçus, le 1^{er} décembre 2014, par Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat du Département de l'Environnement, du Transport et de l'Agriculture.*

Nos représentants ont exposé les buts et objectifs d'ALMA et ont fait part à Monsieur le Conseiller d'Etat de la situation actuelle de l'initiative communale que nous avons lancée « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ». Nous lui avons aussi fait part de notre demande d'une concertation avec lui-même et ses représentants sans devoir attendre que le projet final soit engagé.

Monsieur Barthassat nous a indiqué qu'il suivait avec attention l'évolution de la prolongation du tram 15 au Grand-Lancy. Il nous a précisé avoir transmis aux Elus de Lancy quatre variantes de cette prolongation qui concerne notre quartier. Monsieur Barthassat attend maintenant les observations et les propositions des Elus de Lancy. Monsieur le conseiller d'Etat a aussi souligné qu'il était très attentif à la concertation avec les associations et le public concernés. Il nous a suggéré, dans un premier temps, de nous rapprocher des Elus de Lancy pour préparer cette concertation sur la base des variantes existantes.

Encouragés par cette suggestion, nous prévoyons de rencontrer les Elus de Lancy, tant en ce qui concerne le Conseil Administratif que le Conseil municipal.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Monsieur le Maire, Messieurs du Conseil Administratif, c'est la raison pour laquelle nous vous adressons ce courrier en sollicitant un rendez-vous de travail avec le Conseil Administratif de Lancy et la Commission d'aménagement afin de pouvoir prendre connaissance des variantes et vous faire part de nos propositions, compte tenu des différents projets. L'échéance relative à ce projet semble très serré et nous souhaitons contribuer de manière efficace et constructive à ce projet qui concerne fortement notre quartier. Nous souhaitons donc pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Martin Mierzwicki, Président d'ALMA »

M. MARTIGNANO : effectivement, il faudrait juste savoir de quoi on parle. On parle d'où va passer le tram à gauche ou à droite, ou parle-t-on de l'interface ? Bien sûr vous allez me dire que l'interface est pour le tram, mais ce sont deux choses différentes, les quatre projets que Mme GACHET CREFFIELD nous a présentés, c'est une chose, le tram, s'il va tout droit, il tourne à gauche, il remonte ou il redescend, c'en est une autre. Il faudrait juste avoir l'explication de ce que l'ALMA a pu voir auprès de M. le Conseiller d'Etat, car si effectivement le Conseiller d'Etat lui a montré quatre projets de tracé, s'il monte, redescend ou tourne, là je suis obligé de rejoindre M. FAVRE, l'Etat se moque légèrement de ce Conseil municipal, si c'est le cas. Mais j'ai un fort doute, je pense que l'on parle plutôt de l'interface avec ces quatre variantes que l'on vient de nous présenter.

M. BAERTSCHI : mon collègue me rend attentif au fait que ce sont non pas des variantes, mais des possibilités sur l'avenue du Curé-Baud. La question était de savoir si l'on prenait un peu à gauche, un peu à droite, si on mettait les vélos ou pas, je n'appelle pas cela des variantes, ce sont des modifications de transit qui pouvaient être faites. Il y en a en effet un certain nombre, plus que quatre, qui nous a été à l'époque présenté, d'ailleurs le Conseil d'Etat en a peut-être diminué, mais il y en avait un certain nombre, qui n'étaient pas des variantes en soi, puisque le tracé était toujours le même, mais étaient des conséquences des décisions à prendre.

M. RENEVEY : si c'est de cela que l'on parle, des différentes possibilités d'insertion du tram qui ont été présentées à la Commission des travaux, il s'agissait des toutes premières moutures. Depuis lors, je sais que les projets ont avancé et l'on doit recevoir de nouvelles versions. S'il s'agit de cela, c'est ce qui avait été présenté à la Commission des travaux en son temps.

M. MARTIGNANO : on a eu un bout de réponse de la part du Conseiller administratif et de M. le Maire. Je pense que depuis le temps que l'Etat joue au ping-pong avec nous et chaque fois que l'on réclame quelque chose on ne peut pas l'avoir, afin que ce tram se fasse, ce serait quand même fort agréable que l'Etat revienne nous montrer où il en est, ce serait la moindre des choses.

M. HAAS : M. MARTIGNANO a dit ce que je voulais dire. On a déjà dû réclamer la dernière fois pour avoir le même niveau d'information et avancer en même temps tant pour des questions de transparence que de légitimité, parce que c'est quand même devant nous que certains préavis seront donnés. Si on pouvait avancer en même temps et à même vitesse sur l'évolution de ce qui nous a été présenté, cela on a bien compris ce que c'était, mais là sur la terminologie de prolongation du tram, et là on nous évoque des tracés. Je ne pense pas que ce soit si anodin que cela, avec tout le respect que j'ai pour le Conseiller administratif en charge de l'aménagement, s'il y a des variantes sur Curé-Baud qui empiètent ou qui n'empiètent pas, ce sont des choses qui sont modifiées de manière notoire, la circulation, le passage des cyclistes, si l'on fait une vélostation, cela va nous coincer. Plus sérieusement, on doit vraiment avoir dans

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

cet hémicycle une qualité d'information et de professionnalisme qui corresponde à ce qu'on est en droit d'attendre de nos élus.

M. LANCE : j'aimerais ajouter, pour être précis, que le 16 octobre, nous avons eu une séance de travail avec M. BARTHASSAT et la commune de Plan-les-Ouates, où là, comme l'a dit M. BAERTSCHI, nous avons évoqué plusieurs variantes de tracé sur l'avenue du Curé-Baud. A cette occasion, j'ai posé la question sur le reste du tracé et en particulier au chemin des Palettes, on m'a répondu que les plans n'étaient pas encore prêts et que nous serions reconvoqués. Effectivement, nous sommes reconvoqués le 17 décembre et nous espérons à cette occasion découvrir les variantes de tracés sur le chemin des Palettes.

b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (26%) sur la parcelle 803, fe 23, Lancy, pour la construction d'une villa comprenant un appartement et un studio au chemin de la Colline 11

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : les trois dérogations concernent des modifications d'indice d'utilisation en zone 5.

Il s'agit ici d'une villa qui est construite devant une autre villa. La construction de cette nouvelle maison a mené à une division parcellaire.

La dérogation à 0.26 a été accordée par le Conseil administratif.

c) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (39.3%) sur la parcelle 4064, fe 31, Lancy, pour l'extension d'une villa individuelle au chemin des Fraisiers 4D

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il s'agit d'une extension d'une des villas Key West avec la création d'une chambre supplémentaire.

d) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (27.6%) sur la parcelle 3072, fe 25, Lancy, pour l'extension et l'isolation d'une villa au chemin du Gué 59

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il s'agit d'une extension et de l'isolation d'une villa. Ce point ne soulève aucune question ou remarque.

e) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il n'y a pas de divers.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**13) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 27 novembre 2014
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****Bilan énergétique des bâtiments**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif indique qu'un bilan était nécessaire pour faire un point de situation en raison du patrimoine vieillissant de la commune, de l'évolution de la législation, rigide face aux problématiques énergétiques, des nouvelles techniques d'assainissement et d'optimisation.

La Ville de Lancy est élue Cité de l'énergie depuis 2008. Elle a signé la Charte Négawatt l'engageant à réduire de 7% sa consommation d'électricité et thermique de 2013 à 2016.

M. ERETZIAN a établi un premier bilan des consommations par fluide sur des données facturées, ainsi qu'une base de données des bâtiments, un schéma des fluides des installations principales et des indices de dépense de chaleur (IDC). Un bilan de la consommation sur 3 ans et sa répartition a été établi. Les données de consommation ont été obtenues à partir de consommations d'énergie facturées par les SIG, Cadiom et les livraisons de mazout.

Pour les grands consommateurs d'électricité, comme l'école du Petit-Lancy, il existe un télérelevage des consommations. Durant ces 3 ans, l'énergie thermique a augmenté en raison d'hivers plus rigoureux. Le coût du gaz a augmenté, provoquant une hausse de la facture énergétique de 26% en 3 ans. L'énergie électrique a aussi augmenté, car les installations fonctionnent plus longtemps et les radiateurs électriques consomment davantage d'électricité. La consommation d'eau, elle, est assez stable et son prix a augmenté de 1,7% depuis 2013. Toutefois, des économies sont possibles, car la consommation de l'administration équivaut à 23 piscines olympiques. Du côté de la consommation thermique, les écoles sont les plus grandes consommatrices (60% de la consommation), puis la piscine de Marignac (6%). Les écoles sont aussi les plus grandes consommatrices d'électricité (47%), puis les piscines (15%), les stades de football et les tennis (7%).

M. ERETZIAN poursuit en présentant les IDC. Il a mesuré 56 bâtiments et a obtenu 12 dérogations. Les données s'établissent sur 3 ans. Les IDC de 44 bâtiments ont donc été établis, dont 31 sont conformes à la loi. 6 bâtiments dépassent le quota, dont l'école en Sauvy, pour lesquels il faut prendre des mesures d'optimisation dans un délai de 2 ans, en effectuant des actions rentables. 7 bâtiments ont un IDC de plus de 900 mégajoules/m²/an, pour lesquels la loi exige de faire des audits énergétiques et de mettre en œuvre des moyens conséquents pour qu'ils respectent la loi. En fait partie la Ferme Navazza, qui était chauffée en permanence.

A titre d'exemple, la salle omnisports consomme l'équivalent de 7 litres/m² de mazout par an, alors que le bâtiment parascolaire de Lancy consomme jusqu'à 31 l/m² par an, soit 40 fois plus et le seuil légal est de 21 l/m² de mazout par an.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 27 novembre 2014 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Rénovation et éventuel agrandissement de l'école Tivoli**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif explique que la Commune rénove actuellement ses principales écoles. Après l'école des Palettes, il reste celle en Sauvy et de Tivoli. Cette dernière est la plus urgente, car elle est problématique d'un point de vue énergétique, connaît des infiltrations d'eau et un état de vétusté. Etant donné que le quartier se densifie et connaît des projets de construction, il faudrait la rénover et l'agrandir. Une école est prévue dans le quartier des Marbriers, mais une étude du SRED montre qu'il ne faudrait pas en construire, faute de potentiel suffisant. Les enfants de ce quartier iraient donc aussi à l'école de Tivoli.

Sa rénovation sera, suite à une décision du Conseil municipal, axée sur un point de vue énergétique plutôt que patrimonial, une décision acceptée par le Service des monuments et des sites.

La Commune négocie actuellement avec les propriétaires du bâtiment de curling, afin d'acheter ou de louer une partie des locaux administratifs au rez-de-chaussée pour le parascolaire. Ce projet est donc encore rempli d'interrogations mais doit avancer. Idéalement, il faudrait pouvoir débiter les travaux une fois l'école des Palettes terminée, soit dans environ 1 an et demi.

M. PERZOFF présente l'étude de faisabilité, scindée en deux entre la rénovation de l'enveloppe et l'amélioration énergétique du bâtiment. L'école est très étalée, avec de grandes surfaces de préau, de terrasses végétalisées et une piscine sur la partie supérieure. Elle comprend beaucoup de volume enterré, qui n'a pas été pris en compte pour l'isolation. Elle comprend 22 modules de classes, mais seulement 18 classes effectives, les autres modules étant utilisés pour la cafétéria ou le parascolaire. L'étude s'est concentrée sur l'enveloppe et la solution proposée est donc de refaire toutes les toitures, enlever les briques et créer une nouvelle isolation de 24 cm.

En matière de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire, les données de la piscine sont mélangées aux autres, il est donc difficile de savoir ce qu'elle consomme. Le mode d'utilisation de la piscine, fermée l'été, devra aussi être pris en compte. Les panneaux solaires ne sont donc pas forcément une bonne solution. Par contre, aux yeux des architectes, une rénovation complète des installations de ventilation et de chaufferie est nécessaire et a été intégrée dans l'estimation. Le problème est de respecter 30% de consommation d'énergie renouvelable.

Une estimation des travaux par élément par m² a été effectuée et s'élève à environ Fr. 17 millions. Dans ce budget, Fr. 2 millions de rénovation des installations CVSE est intégré, soit la partie sur laquelle les architectes ont moins de contrôle mais pensent qu'ils pourront installer les panneaux solaires, changer toutes les chaufferies et mettre les installations aux normes. Ce montant se base en partie sur la rénovation des Palettes pour les parties communes. Il est relativement élevé, comparé aux Palettes et aux modules de classes, mais il faut garder en tête qu'aux Palettes, l'isolation installée n'est pas aussi épaisse.

Il poursuit avec les démarches de construction de nouvelles classes. La première solution serait de construire un élément supplémentaire sur la salle de gym, détaché des deux classes du dessous. Cela permettrait la création d'une classe, de blocs sanitaires, d'un préau couvert et de

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

créer trois classes au deuxième étage. Cette solution est proportionnelle au niveau des hauteurs et des gabarits, est relativement séparée des autres classes et peut ainsi être réalisée en ne gênant que la salle de gym.

La deuxième option serait de surélever le nouveau bâtiment en ajoutant un étage et permet de ne créer que trois classes. Cette solution est plus discrète, mais au niveau de la mise en œuvre, les trois classes du dessous seront fermées durant une année. Pendant l'été, les renforts nécessaires sur les poutres de la salle de gym pourront être faits. Dans les deux cas, une ossature en bois est prévue, un élément qui se construit rapidement et qui est assez léger, ce qui évite une surcharge sur le bâtiment.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour contrôler la faisabilité des deux options.

Un commissaire propose dans l'hypothèse où le nouveau bâtiment construit au-dessus de la salle de gym supporterait un étage supplémentaire, de construire un étage supplémentaire par-dessus à la place de surélever l'autre bâtiment. Ainsi, les travaux se concentreraient sur un seul bâtiment et cela évite la problématique d'avoir des salles inutilisables durant les travaux.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif annonce avoir reçu la réponse officielle du Conseil d'Etat pour le redressement des voies de tram, qui n'entend pas entrer en matière sur un financement. La Commune débutera donc une procédure et sera représentée par Me WISARD, car Me REICH, qui avait rédigé la première version, doit se récuser, étant donné qu'il travaille pour le compte de l'Etat.

Un commissaire a appris que les sujets seront introduits et votés sans même discuter d'une entrée en matière au Conseil municipal. S'il est décidé de ne pas entrer en matière sur un sujet important traité lors d'un prochain Conseil municipal, pour cause de mal information par exemple, il demande s'il serait possible de connaître les sujets à l'avance pour pouvoir s'y préparer et éviter des situations de non-entrée en matière sur des sujets importants. Le Conseiller administratif trouve que cela fait partie du jeu démocratique et est un risque à prendre. Il est plus simple, en termes de risques et de temps, de maintenir la situation actuelle. Lors du prochain Conseil municipal, il sera notamment traité de l'arrêté du Conseil d'Etat.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : j'aimerais revenir sur le point 4) Communications du Conseil administratif lors duquel M. BAERTSCHI est revenu sur mes interventions concernant les lignes K et L. Etant donné que ce bus va disparaître, pour la première et la dernière fois, je l'ai pris pour venir à ce Conseil ce soir et profiter de la mobilité douce.

M. FONTAINE : j'ai une question pour le Conseil administratif. J'aimerais savoir ce qui se passe dans la villa jaune au 7, Vieux-chemin-d'Onex occupée par l'association MixCité et sous-louée à une école de langue russe nommée Kapitoshka Club, apparemment expulsée au 31 décembre 2014, en plein milieu de l'année scolaire.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Ma deuxième question suit en fonction de la réponse. Ne serait-il pas possible de repousser au moins l'échéance à la fin de l'année, parce qu'on parle d'enfants qui suivent des cours de russe ?

M. MATHIEU : j'ai deux questions. La première pour le Conseil administratif. Vu que l'ouverture de la piscine est dans cinq mois, compte tenu que l'on va perdre un mois de fêtes, que sûrement les travaux pour la vélostation ne seront pas terminés au mois de mai 2015, je demande au Conseil administratif d'imaginer une manière de mieux protéger les vélos devant la piscine, un enclos fermé, le stade de football, un emploi jeune, etc. Merci de faire cela.

La seconde question est pour M. RENEVEY. Il s'agit du contrat de quartier des Palettes. Celui-ci a reçu plusieurs projets ces derniers temps, dont la patinoire que nous inaugurerons samedi. Il y a des projets qui ne sont vraiment pas de notre ressort, mais nous estimons qu'il est important de les relayer au Conseil administratif. Ces projets-là, dans un premier temps les gens du contrat de quartier s'expriment pour savoir si l'idée est nécessaire à la vie du quartier. Il y a une question posée par deux habitants qui nous semble importante. La question à M. RENEVEY : peut-on mieux sécuriser le trottoir à l'arrêt du bus du chemin des Palettes, voire élargir le trottoir ?

M. VINCENT : il s'agit d'une proposition par anticipation, afin que le futur Conseiller municipal, Xavier FRANCEY reprenne les commissions du futur ex-Conseiller municipal Cedric ANNEN, à savoir la Commission de l'administration et celle des travaux.

M. FRANCIOLI : j'ai une question qui a déjà été posée lors de la dernière séance du Conseil municipal. Cela concerne le souci au niveau du chantier de l'école du Petit-Lancy et de la salle communale. On avait des problèmes pour pouvoir faire intervenir un véhicule de sécurité, j'aimerais savoir si quelque chose a été entrepris pour savoir si l'on peut compter pouvoir pénétrer dans ce préau. A première vue, je n'ai pas vu d'amélioration.

M. RENEVEY : en ce qui concerne l'arrêt de bus des Palettes, si c'est bien de celui qui vient depuis le giratoire en direction de l'école en Sauvy dont on parle, le trottoir avait été élargi pour permettre l'attente des gens et le passage des piétons. Il y avait un premier projet d'élargissement en tant que tel du trottoir sur toute sa longueur, ce projet avait été stoppé compte tenu du chamboulement total avec l'arrivée du tram. Aujourd'hui, il est vrai que l'on attend enfin les plans définitifs pour savoir quel sera l'empiètement, comment la circulation se fera et dans ce cas, on pourra imaginer une nouvelle amélioration de ce trottoir.

Pour le chantier de la salle communale du Petit-Lancy, je proposerais peut-être directement de contacter le service des travaux et de l'urbanisme parce que je sais que deux fois de suite, pour être absolument sûr que tout était sous contrôle, ledit service est allé consulter tant les services du département que le service du feu, etc. qui ont réitéré une nouvelle fois que tout était sous contrôle et que tout était parfaitement indiqué pour l'accessibilité des différents services d'urgence.

Je propose peut-être de voir directement avec le service pour savoir ce qu'il en est et avoir des explications supplémentaires.

M. BAERTSCHI : à la question de M. FONTAINE, je pense qu'il s'agit de la Villa Solitaire. Je ne veux pas aller trop dans le détail, car on a à faire à des personnes que je n'aimerais pas accuser prématurément, mais il se trouve que cette villa est mise à disposition par la Ville de Lancy depuis 10 ans à une fédération A4, c'est comme cela que cela s'appelle, qui comprend un certain nombre d'associations de la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Un règlement stipule que les locaux peuvent être utilisés par les associations elles-mêmes, avec de manière rarissime ou exceptionnelle un prêt à un autre groupe pour des anniversaires ou autres.

A la suite de plaintes de différentes personnes, il nous est apparu que ces personnes russes, qui ne sont pas une association, dont on ne sait pas d'où elles viennent, sont là depuis un certain temps, utilisent beaucoup les locaux et donc, partant, gênent peut-être d'autres qui aimeraient les utiliser.

Une autre chose s'est greffée là-dessus, l'association MixCité avait mis à disposition un samedi la maison pour – restons simple – une célébration d'un organe féminin, qui devait être faite ce jour-là et on se demandait bien ce qu'elle avait à faire là-dedans. On a eu quelques plaintes de gens qui se demandaient comment cela se faisait que nous prêtions cette maison pour cela.

Nous avons à ce moment-là mis en demeure l'association MixCité de cesser ses locations – car il semble en plus que ce sont des locations payantes, ce n'est pas sûr mais c'est le soupçon que nous avons – et d'arrêter immédiatement cette collaboration avec ces personnes qui ne respectaient pas du tout le règlement, à leur corps défendant, car on n'avait jamais dit à ces personnes russes quelle était la situation.

Il y a eu manifestement abus de pouvoir, abus de mise à disposition et bien entendu les dindons de la farce, ce sont eux maintenant, car l'association MixCité, sous le couvert de laquelle ils étaient là-bas, leur a dit de partir, je ne sais pas quelles explications elle a données.

J'ai dit que la Ville de Lancy ne faisait que respecter le règlement que toutes les associations avaient signé, mais que nous n'étions pas responsable de cet état de fait, que je regrette, mais il faut reconnaître que cette mise à disposition a été abusivement faite par l'association prêteuse.

Nous sommes conscients de la question, mais il faut reconnaître que nous ne connaissons ces personnes ni d'Eve ni d'Adam, elles nous sont inconnues sur la Ville de Lancy, nous ne savons pas qui elles sont, peut-être qu'un jour on le saura, mais actuellement nous en sommes à cette pénible situation.

Je souhaite vous dire un jour qu'ils ont trouvé une solution ou on a trouvé une solution pour eux, mais un certain nombre d'éléments nous manquent actuellement pour pouvoir répondre à cette demande.

16) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR XAVIER FRANCEY (PLR), EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CEDRIC ANNEN, DEMISSIONNAIRE

M. RENEVEY : j'ai la lourde tâche, au nom du Conseil administratif et en votre nom, de parler du départ d'un Conseiller municipal, M. ANNEN.

Vous êtes entré au sein de notre hémicycle en juin 2007. Vous avez tout d'abord siégé dans les Commissions de la culture, des finances et de l'administration, pour en prendre quelque temps la présidence, commission que vous n'avez d'ailleurs jamais quittée. Avec une constance rare pour un élu, vous avez siégé à la Commission des travaux depuis 2009, à la Fondation immobilière communale dès sa création, au Conseil consultatif de Lancy TV ainsi qu'au Bureau du Conseil municipal plusieurs années.

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

Vous avez fait honneur à votre charge d'élus par une assiduité exemplaire aux séances, que ce soit en commission ou en plénière. Vous aimez la joute verbale et avez peut-être malgré tout regretté le départ de M. MIZRAHI. Tel l'entomologiste, vous aimez décortiquer les dossiers pour en extraire les éventuelles contradictions donnant, souvent, votre avis, mais jamais avec animosité. Vous avez été l'une des voix de votre parti.

Vous nous quittez pour d'autres cieux. J'aimerais vous remercier, te remercier, cher Cedric, pour ton apport à la politique communale, te souhaiter bon vent, sachant que tu trouveras certainement d'autres combats à mener et je te remets, de la part de la Ville de Lancy, un petit cadeau.

L'assemblée applaudit.

M. ANNEN : merci beaucoup. Pour ceux qui étaient là lors du dernier Conseil municipal, je m'étais lancé un petit challenge car vous savez que j'aime beaucoup, comme l'a dit le Maire, les joutes oratoires et jouer avec les mots. J'avais lancé un défi à chaque parti présent de me fournir des mots que je vais insérer dans le petit mot de remerciement que je vais vous faire.

Juste avant, j'ai prévu une petite chose. J'ai essayé de faire chanter le ce que l'aino ici, on me l'a refusé. J'ai décidé de porter haut et fort les couleurs genevoises [*M. ANNEN revêt une perruque jaune et un nez rouge*] et j'espère que les sachets que j'ai déposés sur vos places remplis de légumes en pâte d'amande, traduira toute la douceur que j'ai pour vous !

Camarades,

Tout d'abord je retiendrai la concupiscence que j'ai eue durant nos débats nombreux. Fondamentalement et dans l'absolu, la diversité des avis de vous tous m'ont permis de prendre du plaisir aux joutes oratoires, tel une nuit de plaisir en compagnie d'une péripatéticienne confirmée.

Hier soir en observant un caribou atteint d'anatidaephobie en train de panosser les abords de la piscine de Marignac discuter avec une baleine nyctalope chantant le ce que l'aino, je me suis dit que j'adorais l'absurde et les mots.

Juste un petit mot pour revenir sur les sorties du Conseil municipal, qui nous permettent tel des prestidigitateurs "Abracadabra" de faire disparaître les barrières politiques et de découvrir les gens sous un autre jour. Une coutume qui doit perdurer telle l'Escalade et je me réjouis de pouvoir partager une dernière fois avec les survivants et les nostalgiques ces bons moments l'année prochaine.

Je finirai, comme le disait Jean LaSalle Hopp Suisse ! Vive Genève ! Vive Lancy !

L'assemblée applaudit.

M. PROGIN : j'invite l'assemblée à se lever pour la prestation de serment de M. FRANCEY.

Je vous donne lecture de la formule de serment. Pendant cette lecture, vous lèverez la main droite à l'issue de la lecture, vous prononcerez les mots « je le jure » ou « je le promets ».

« *Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. FRANCEY : je le jure.

M. PROGIN : merci et bienvenue.

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 22h05.

Le Secrétaire :

Alessandro CALABRESE

Le Président :

Frédéric PROGIN

Séance ordinaire du 11 décembre 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

M. MAURIN : je parle au nom de l'ALMA. Cela s'adresse au Conseil administratif, surtout pour éviter toute ambiguïté et confusion comme cela l'était tout à l'heure concernant les différents projets qui ont été présentés pour la gare du tram, dont on a discuté avec M. BARTHASSAT. Nous sommes trois personnes ce soir à avoir été présentes lors de cette discussion, on parlait bien du tracé du tram, des différentes solutions qui ont été proposées, alors que vous appelez cela variantes, scenarii, projets. Il ne s'agit pas de questions de gare qui ont été l'objet de cette discussion chez M. BARTHASSAT et en tout cas pas des quatre projets qui ont été présentés. Nous, ce qui nous intéresse, c'est le tracé du tram et tous les problèmes qui se posent autour, dont la gare qui en fait partie et nous attendons maintenant des réponses.

M. DUPONT : j'aimerais parler de la sécurité des chaînes autour des écoles. J'ai eu mon bureau durant des années au chemin du Clos, on avait mis des chaînes avec des couleurs, et une personne en vélo s'est tuée en se prenant dans la chaîne.

M. PROGIN : quelle est votre question ? Y avait-il une question au Conseil administratif dans votre intervention ?

M. DUPONT : vous avez parlé tout à l'heure que tout devait être fermé le soir ou le week-end, mais il y a eu un accident mortel par le fait que la chaîne était fermée.